

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

AVIS DE MOTION

**ÉTUDE ET ADOPTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LES
CONDITIONS PARTICULIÈRES À L'ÉMISSION DE PERMIS INCLUANT
LES TARIFS**

La conseillère, Madame Sylvie Bienvenue
a donné un avis de motion de la présentation et de l'adoption d'un règlement
modifiant les conditions particulières à l'émission de permis incluant les tarifs.

RÈGLEMENT NUMÉRO : 21-2002

CONSIDÉRANT QU'un règlement permet à la municipalité de s'assurer que le terrain
envisagé pour recevoir une construction soit apte à l'implantation de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QU'AVIS DE MOTION a régulièrement été donné par Madame
Sylvie Bienvenue à la session régulière du 3 juin 2002 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Luc Quirion, appuyé par
Monsieur Daniel Bilodeau et résolu à l'unanimité que le présent règlement portant le
numéro 21-2002, soit et il est adopté et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit, à
savoir :

ARTICLE 1 : Que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante du présent
règlement ;

ARTICLE 2 : Le présent règlement annule et abroge le règlement numéro 340 de
l'ancien Canton de Shenley et le règlement numéro 89-90 de
l'ancienne Paroisse Saint-Honoré ;

ARTICLE 3 : Les tarifs exigés pour tout permis prévu aux règlements traitant de
construction, lotissement, certificat, affichage sont les suivants :

Construction	Résidentielle :	20 \$ / logement
	Commerciale :	30 \$
	Institutionnelle :	35 \$
	Industrielle :	35 \$
	Agricole :	15 \$
	Bâtiment accessoire ou complémentaire :	10 \$
	Démolition :	10 \$
	Nouvelle utilisation du sol :	10 \$
	Affichage et enseigne :	10 \$
	Lotissement :	10 \$

ARTICLE 4 : Le présent règlement relatif à certaines conditions d'émission de
permis de construction et conditions particulières est adopté
comme ci au long décrit, l'original sera conservé aux archives.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi, soit le jour de sa
publication ; il abroge, annule et remplace le règlement numéro 340 de l'ancien Canton
de Shenley et le règlement 89-90 de l'ancienne Paroisse St-Honoré.

Adopté unanimement à la session du 3 du mois de septembre 2002.

Hélène Poirier

HÉLÈNE POIRIER, MAIRESSE

Sophie St-Pierre

SOPHIE ST-PIERRE, SEC.-TRÉS.

Homologué à la session régulière du 3 septembre 2002